

OBJET DECISION MODIFICATIVE N°3/ 2012
AU BUDGET PRINCIPAL

La présente décision modificative enregistre en section de fonctionnement des compléments de crédits sur les chapitres 65 et 67, financés par des recettes complémentaires sur le chapitre 74.

Le chapitre 67 fait l'objet d'inscription de crédits pour des annulations de titres émis sur les exercices précédents, et pour le règlement d'un protocole transactionnel. Des virements du chapitre 011 vers le chapitre 65 sont également prévus, pour financer des subventions aux associations.

Ces dépenses nouvelles sont financées au moyen de subventions coupées sur la caisse des écoles et les locations immobilières.

Cette décision modificative enregistre également des inscriptions budgétaires en section d'investissement. Les opérations ayant connu un retard de programmation sont proposées en coupe. Les emprunts programmés pour leur financement vont également être réduits.

Le détail des opérations est résumé dans les tableaux de synthèse joints au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121117-12628-A-DE
Date de réception préfecture : 23/11/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
20/11/2012



Gilbert ANNETTE

OBJET **DECISION MODIFICATIVE N°3/ 2012
AU BUDGET PRINCIPAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 12/6-28 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ARMAND Alain, 9ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE**

3 voix contre



*Mme ALLIE Carmen, Mme TROTET Maryse
et M. VICTORIA René-Paul*

pour



autres élus présents et mandatés

Adopte la décision modificative n°3 au budget principal 2012 qui s'élève à :

- * - 325 000,00 euros en dépenses et en recettes pour la section fonctionnement.
- * - 7 179 607,00 euros en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121117-12628-B-DE
Date de réception préfecture : 23/11/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
20/11/2012



Gilbert ANNETTE

2012

DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
011	6132	020	Locations immobilières	1 178 707,81	-192 000,00	
011	617	020	Etudes et recherches	1 193 717,57	-60 930,00	
011	6188	020	Autres frais divers	4 199 902,19	50 000,00	
65	657361	20	Caisse des Ecoles	3 398 783,00	-505 209,00	
65	6574	025	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	17 790 029,00	4 000,00	
65	6574	33	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		58 000,00	
65	6574	40	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		42 000,00	
65	6574	523	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		26 209,00	
67	673	020	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 464 644,72	153 760,00	
67	678	020	Autres charges exceptionnelles	140 285,00	99 170,00	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121117-12628-C-DE
Date de réception préfecture : 23/11/2012

2012

DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
70	70841	520	Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes, régies municipales, CCAS et caisses des écoles	5 000 000,00		-375 000,00
74	74751	020	GFP de rattachement	499 000,00		50 000,00
			TOTAL		-325 000,00	-325 000,00

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121117-12628-C-DE
Date de réception préfecture : 23/11/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
20/11/2012



Gilbert ANNETTE

2012

DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

CHAP	COMPTE	FONCTION	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
10	10223	01	TLE	1 555 000,00		-104 630,00
10	102292	020	Reprise sur autres fonds globalisés		52 300,00	
16	16441	01	Opérations afférentes à l'emprunt	4 826 131,00		-7 074 977,00
20	2031	020	Frais d'études	4 504 945,75	-100 000,00	
20	2031	30	Frais d'études		-50 000,00	
20	2031	822	Frais d'études		300 000,00	
204	204122	830	Bâtiments et installations		35 240,00	
20	205	020	Concessions, brevets, licences, ...	317 535,99	-200 000,00	
23	2313	020	Constructions	19 522 652,74	-50 000,00	
23	2313	40	Constructions		-1 500 000,00	
23	2313	71	Constructions		-50 000,00	
23	2313	822	Constructions		-1 020 711,00	
21	2183	020	Matériel de bureau et informatique	1 605 851,75	-1 350 000,00	
23	2315	822	Installations, matériel et outillage techniques	13 776 934,93	-2 742 436,00	
23	2318	422	Autres immobilisations corporelles en cours	5 076 070,09	-100 000,00	
23	2318	823	Autres immobilisations corporelles en cours		-200 000,00	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121117-12628-D-DE
Date de réception préfecture : 23/11/2012

2012

DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

CHAP	COMPTE	FONCTION	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
23	2318	824	Autres immobilisations corporelles en cours		-200 000,00	
23	238	823	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	841 974,49	-4 000,00	
			TOTAL		-7 179 607,00	-7 179 607,00

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121117-12628-D-DE
Date de réception préfecture : 23/11/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
20/11/2012



Gilbert ANNETTE

IV - ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A	
PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	
IV	C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à la Mairie de Saint Denis, service DDVA. Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2) Délégation du service public (3)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Affermage	VEOLIA	VEOLIA	Société anonyme	Néant
Régie dotées de la seule autonomie financière	AFFAIRES FUNERAIRES	AFFAIRES FUNERAIRES	Régie	Néant
	MARCHE ET DROITS DE PLACE	MARCHE ET DROITS DE PLACE	Régie	Néant
Délégation du service public	SOCIETE TOURISTIQUE HOTELLERIE ET CASINO DE LA REUNION	SOCIETE TOURISTIQUE HOTELLERIE ET CASINO DE LA REUNION	Société	Néant
	SEDRE	SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SEM	119 901
	SODIPARC	SODIPARC	SEM	178 157
	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	SEM	873 401
	CAISSE D'EPARGNE	CAISSE D'EPARGNE	Organisme bancaire	15 236
	BOURBON LUMIERE	BOURBON LUMIERE	SEM	1 524
	CREDIT MARITIME MUTUEL DE LA REUNION	CREDIT MARITIME MUTUEL DE LA REUNION	Organisme bancaire	3 049
	CRCAM	CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE	Organisme bancaire	305
	SHLMR	SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYERS MODERES DE LA REUNION	SEM	6 098
	SICA	SICA	Coopérative agricole	381
	SEMIR	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE A LA REUNION	SEM	15 245
	DIONYSPOUR	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE DIONYSPOUR	SEM	1 300 380
	CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN	CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN	SARL	200 000
	SEM NORDEV	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU DEVELOPPEMENT DU NORD DE LA REUNION	SEM	43 750

Accusé de réception en préfecture
9/4-219/40115-20121117-12628-E-DE
Date de réception préfecture : 23/11/2012

IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A		C2
PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à la Mairie de Saint Denis, service DDVA.				
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation du service public (3)	ASS ST-FRANCOIS D'ASSISE	ASSOCIATION ST FRANCOIS D'ASSISE	Association Loi 1901	4 245 787
	SCI BARBADE	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BARBADE	SCI	1 480 995
	SCI PARKING RIEUL	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PARKING RIEUL	SCI	136 800
	SEDRÉ	SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SEM	38 420 142
	SEMADER	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE DEVELOPPEMENT ET EQUIPEMENT DE LA REUNION	SEM	28 078 941
	SHLMR	SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYERS MODERES DE LA REUNION	SEM	136 191 167
	SIDR	SOCIETE IMMOBILIERE DEPARTEMENT DE LA REUNION	SEM	148 053 750
	SODIAC	SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	SEM	107 974 086
	SODIPARC	SODIPARC	SEM	2 291 000
	Garantie ou cautionnement d'un emprunt			

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121117-12628-E-DE
Date de réception préfecture : 23/11/2012

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à la Mairie de Saint Denis, service DDVA.					
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.					
La nature de l'engagement (2) Délégation du service public (3)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement	
Subventions supér. à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme	ASSOCIATION 21 DEGRES SUD	ASSOCIATION 21 DEGRES SUD	Association loi 1901	400 000,00 €	
	ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES RIVIERES DU NORD (AAPPARN)	ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES RIVIERES DU NORD (AAPPARN)	Association loi 1901	238 924,00 €	
	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	Association loi 1901	762 231,00 €	
	ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION	ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION	Association loi 1901	217 500,00 €	
	ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE-VILLE DIONYSIEN (AGCVD)	ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE-VILLE DIONYSIEN (AGCVD)	Association loi 1901	259 199,00 €	
	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	Association loi 1901	119 937,00 €	
	ASSOCIATION JEUNESSE DES DEUX CANONS	ASSOCIATION JEUNESSE DES DEUX CANONS	Association loi 1901	77 999,00 €	
	ASSOCIATION LES HORTENSIAS	ASSOCIATION LES HORTENSIAS	Association loi 1901	139 000,00 €	
	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	1 124 889,00 €	
	ASSOCIATION MAISON DE QUARTIER TAMARINS (AMQOT)	ASSOCIATION MAISON DE QUARTIER TAMARINS (AMQOT)	Association loi 1901	89 280,00 €	
	ASSOCIATION PASREL ENTREPRISE	ASSOCIATION PASREL ENTREPRISE	Association loi 1901	90 000,00 €	
	ASSOCIATION PROXIMA	ASSOCIATION PROXIMA	Association loi 1901	219 504,00 €	
	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES (ARCV)	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES (ARCV)	Association loi 1901	274 116,00 €	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121117-12628-E-DE
Date de réception préfecture : 23/11/2012

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A	C2
PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à la Mairie de Saint Denis, service DDVA.				
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2) Délégation du service public (3)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Subventions supér. à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme	ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE)	ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE)	Association loi 1901	270 332,00 €
	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER	Association loi 1901	487 364,00 €
	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEELES (CASE BDN)	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEELES (CASE BDN)	Association loi 1901	98 360,00 €
	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOLLERS MOUJIA	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOLLERS MOUJIA	Association loi 1901	152 252,00 €
	CENTRE DE RESSOURCES - MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE	CENTRE DE RESSOURCES - MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE	Association loi 1901	150 000,00 €
	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association loi 1901	2 224 915,00 €
	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	186 900,00 €
	FEDERATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE (FEDEP)	FEDERATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE (FEDEP)	Association loi 1901	643 500,00 €
	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ)	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ)	Association loi 1901	274 074,00 €
	FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	Association loi 1901	81 183,00 €
	GROUPEMENT DE LUTTE ANTI-VECTORIELLE, D'INSERTION ET DE VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT (GLAIVE)	GROUPEMENT DE LUTTE ANTI-VECTORIELLE, D'INSERTION ET DE VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT (GLAIVE)	Association loi 1901	90 176,00 €
	GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM) (EX GROUPEMENT LOCAL D'EMPLOYEURS POUR LA MEDIATION)	GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM) (EX GROUPEMENT LOCAL D'EMPLOYEURS POUR LA MEDIATION)	Association loi 1901	681 336,00 €
	ILOT SAINT JACQUES PETITS JEUNESSE 2000	ILOT SAINT JACQUES PETITS JEUNESSE 2000	Association loi 1901	106 560,00 €
	KREOLIDE	KREOLIDE	Association loi 1901	568 185,00 €
				178 750,00 €

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A	C2
PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à la Mairie de Saint Denis, service DDVA.				
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation du service public (3)	L'UNIVERS DES LAPINOUS	L'UNIVERS DES LAPINOUS	Association loi 1901	88 593,00 €
	LA LANTERNE MAGIQUE	LA LANTERNE MAGIQUE	Association loi 1901	127 500,00 €
	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Association loi 1901	157 200,00 €
	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DE LA REUNION (EX: FEDERATION DES OEUVR	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DE LA REUNION (EX: FEDERATION DES OEUVR	Association loi 1901	113 132,00 €
	LAIOUJES)	LAIOUJES)		
	MISSION LOCALE NORD (MLIN)	MISSION LOCALE NORD (MLIN)	Association loi 1901	391 000,00 €
	OFFICE DIONYSIEN DU TROISIEME AGE ET DES RETRAITES (ODTAR)	OFFICE DIONYSIEN DU TROISIEME AGE ET DES RETRAITES (ODTAR)	Association loi 1901	109 800,00 €
	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)	Association loi 1901	238 500,00 €
	RUN ACTION	RUN ACTION	Association loi 1901	276 500,00 €
	SAINT-DENIS ECOLE DE FOOT ASSOCIATION (SDEFA)	SAINT-DENIS ECOLE DE FOOT ASSOCIATION (SDEFA)	Association loi 1901	75 000,00 €
	SAINT-DENIS ENFANCE (SDE)	SAINT-DENIS ENFANCE (SDE)	Association loi 1901	1 938 000,00 €
	SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB (SDFC)	SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB (SDFC)	Association loi 1901	300 000,00 €
	CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (CDE)	CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (CDE)	Etablissement public	3 219 177,00 €
	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	Etablissement public	8 337 000,00 €
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc... et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
20/11/2012



Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121117-12628-E-DE
Date de réception préfecture : 23/11/2012

ARRETE DES SIGNATURES

a - 28 voix + 5 votes par pro-
clamation = 33 pour
b - 3 voix contre
Contre « Chapau »

Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés

55
55
55

Nombre de voix pour
contre
abstentions

Date de convocation du Conseil Municipal
9 novembre 2012

Décision Modificative n° 3/ 2012 / Budget principal présenté par le Maire,
à Saint-Denis, le 17 novembre 2012

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en sixième séance annuelle,
à Saint-Denis, le 17 novembre 2012

Les membres du Conseil Municipal
soussignés

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121117-12628-F-DE
Date de réception préfecture : 23/11/2012

signé électroniquement par :
LE MAIRE
20/11/2012

Gilbert ANNETTE

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le
- de la publication, le

Fait à Saint-Denis, le

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
20/11/2012

Gilbert ANNETTE